

**COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre mars, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

**Présents** : MM. Alain DYE PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Claude FORTEMPS, Dominique THILL, Eric LAMBERT, Felice AGOSTINESE, Alexandre DURAZZI, Jean-Paul HARDOUIN et Mme Sylviane VUERICH.

**Absents excusés** : M Daniel BALLIET.

**Absent non excusés** : MM. Claude RICHARD, Jean-Pierre ROSSI et Mmes Jeannine PIERRON Françoise THERY VIVOT.

M Daniel BALLIET a donné procuration à M Jean-Marc CHARPENTIER.

Un scrutin a eu lieu, M Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Approbation du compte administratif 2019 ;**
- 2- **Affectation du résultat d'exploitation ;**
- 3- **Approbation du compte de gestion 2019.**

**DELIBERATION 2020-01 : Approbation du compte administratif 2019 (7.1.)**

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la Commune, exercice 2019, tel que résumé ci-dessous et présenté par Monsieur Jean-Paul HARDOUIN, adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré lors du vote :

**Investissement :**

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	- 7 921,81 €
Solde d'exécution :	- 56 576,67 €
Résultat de clôture :	- 64 498,48 €

**Fonctionnement :**

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	339 841,44 €
Solde d'exécution :	40 320,48 €
Résultat de clôture :	372 240,11 €

Restes à réaliser 2019	5 000,00 €	
Résultat de clôture :		302 741,63 €

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2020-02 : Affectation des résultats 2019 (7.1)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DYE-PELLISSON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	40 320, 48
- un excédent reporté de :	331 919, 63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	372 240, 11
- un déficit d'investissement de :	64 498,48
- un déficit des restes à réaliser de :	5 000
Soit un besoin de financement de :	69 498, 48

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	372 240, 11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	69 498, 48
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	302 741, 63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	64 498, 48

**Adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 2020-03 : Approbation du compte de gestion (7.1)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DYE-PELLISSON, Maire.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adoptée à l'unanimité**